

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6d. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s-6d.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 16 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Judi, 8 février.

Vingt-huit pétitions présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues:—

Du révérend P. J. Bedard et autres, missionnaires des townships, demandant la concession de 200 acres de terre dans chaque township, pour le soutien d'un missionnaire.

De H. LeMesurier, éc., vice-président, au nom du bureau de commerce de Québec, demandant de l'aide pour construire un chemin de fer de Québec à l'extrémité ouest de la province.

De H. LeMesurier, éc., vice-président, au nom du bureau de commerce de Québec, demandant certains amendements à la loi des Banqueroutes.

De N. Hardy et autres, du comté de Portneuf, se plaignant des inconvénients de la tenure seigneuriale et demandant redressement.

De P. Forgues et autres, de la paroisse de St. Michel, demandant qu'il soit remède aux maux qui résultent des auberges licencieuses, en y substituant des maisons de tempérance.

De James Evans et autres, instituteurs protestants de la cité de Québec, se plaignant de n'avoir pas reçu la subvention du gouvernement pour leurs écoles depuis 1836, et demandant justice.

Du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités actuel, et le rétablissement des municipalités de paroisses.

Du Révd. B. Honorat et autres, du Saguenay, demandant l'adoption de certaines mesures pour tenir ouvert le chemin qui conduit au St. Laurent.

De J. B. Branchaud et autres, de Montréal, demandant un certain amendement à l'ordonnance 3 et 4 Vict. chap. 31, relativement au paiement des péages sur les chemins à barrières des environs de Montréal.

De O. E. Casgrain, éc., et autres, du comté d'Essex et autres lieux, de la partie inférieure du comté de l'Islet, demandant la translation du bureau d'enregistrement du dit comté de la paroisse de St. Thomas à la paroisse de l'Islet.

Du Révérend F. H. Delage et autres, de la paroisse de l'Islet, demandant de l'aide pour la construction d'un quai et débarcadère dans cette paroisse.

M. Watts fait rapport des résolutions suivantes relatives à la décision du comté sur l'élection contestée de Waterloo.

1. Résolu.—Qu'à la dernière élection faite pour le comté de Waterloo, 1109 voix ont été données et inscrites pour James Webster, écuyer, et 1107 pour Adam Johnson Ferguson, écuyer, et que sur ce, le dit James Webster a été proclamé dument élu par Alexander Dingwall Fordyce, écuyer, officier-rapporteur.

2. Résolu.—Que sur 688 voix données en faveur de M. Webster, dans les townships de Benbec, Glenelg, Holland, Sullivan, Normandy, Egremont, et Arthur, dans le dit comté, 163 seulement étaient valides, les 525 voix restantes inscrites pour M. Webster étaient nulles. Les personnes qui ont présenté ces voix n'avaient pas de titres aux propriétés à raison desquelles ils offraient de voter, et ce fait appert sur les livres de poil dans 69 cas.

3. Résolu.—Que le pétitionnaire, Adams Johnston Ferguson, écuyer, ayant la majorité des votes légaux sur les livres de poil à la dernière élection du comté de Waterloo, a été dument élu.

4. Résolu.—Que les faits qui se rattachent à la dernière élection du comté de Waterloo, spécialement la conduite des députés-officiers-rapporteurs des townships de Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, sont tels qu'ils exigent la considération sérieuse de la chambre.

5. Résolu.—Que la pétition de Adam Johnston Ferguson, écuyer, n'est ni frivole ni vexatoire.

6. Résolu.—Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de M. Notman, le greffier de la couronne en chancellerie est présent, et amende le rapport de l'élection de Waterloo, en biffant le nom de M. Webster et insérant celui de M. Ferguson.

M. Ferguson alors prête serment et prend son siège.

Sur motion de M. Notman, il est ordonné que M. l'Orateur lance des assignations aux derniers députés-officiers-rapporteurs des townships de Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, pour comparaitre à la barre de cette chambre, lundi, le 12 mars prochain, pour répondre de leur conduite comme tels officiers-rapporteurs.

L'hon. M. LaFontaine présente.—Réponse à l'adresse du 14 juillet, 1857, demandant copie de la correspondance etc., au sujet de l'administration du bureau d'enregistrement du ci-devant district municipal de Dorchester par Edward Bowen, écuyer.

Aussi.—Réponse à une adresse du 23 du mois dernier, demandant un état du revenu perçu par le shérif du district de Montréal.

L'hon. M. Price présente.—Réponse à l'adresse du 14 juillet, 1847, demandant copie de la correspondance etc., au sujet de l'administration du bureau d'enregistrement du ci-devant district municipal de Dorchester par Edward Bowen, écuyer.

Aussi.—Réponse à une adresse du 23 du mois dernier, demandant un état du revenu perçu par le shérif du district de Montréal.

L'hon. M. Price présente.—Réponse à une adresse du 14 juillet, 1847, demandant un état du revenu perçu par William Morrison, en sa qualité d'agent des terres de la couronne.

Pétitions renvoyées à des comités:— De George B. De Rouville de Montréal.—De John Molson et autres, au nom de la compagnie du chemin de jonction de Montréal et de la ligne provinciale.—Des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et de John Charleton et autres.

Sur motion de M. DeWitt, la chambre approuve le deuxième rapport du comité permanent des dépenses contingentes—et une adresse est votée demandant £5000 comme pour subvenir aux dépenses contingentes de la chambre.

M. Davignon présente un bill pour incorporer l'institut canadien de Montréal; deuxième lecture, mardi prochain.

Sur motion de M. Chabot, la chambre ordonne l'impression de la pétition de Joseph Légaré et autres, de la cité de Québec, relative aux intérêts des débiteurs de l'incendie de Québec.

Sur motion de M. W. H. Scott, la chambre se forme en comité, pour délibérer sur la convenance d'amender l'acte des chemins à barrières de Montréal, et passe une résolution dont il sera fait rapport demain.

Sur motion de M. Christie, trois adresses sont votées:—1o, "copies de toutes correspondances entre James Moir Forbes, écuyer, ci-devant inspecteur du revenu pour la seconde division du district de Montréal et le gouvernement exécutif, relativement à sa destitution de cet emploi, ainsi que toutes correspondances ou toutes communications de la part de toute personne ou toutes personnes qui ont pu entraîner sa destitution, et propres à en expliquer les causes.

2o, Copies de toute correspondance entre le gouvernement exécutif et Peter Stuart, de Cornwall, écuyer, relativement à la nomination projetée de ce monsieur à l'office de shérif du district de l'Est."

3o, "Copies de toutes pétitions, papier et correspondances (en outre de celles qui se trouvent déjà dans les journaux de cette chambre) qui peuvent être en la possession du gouvernement exécutif, relativement à la destitution de A. B. Papineau, de St. Martin, écuyer, tant antérieures que postérieures à sa destitution de magistrature du district de Montréal et d'autres charges de confiance et d'honneur sous le gouvernement de sa majesté, et propres à en expliquer les causes.

Sur motion de M. Brooks une adresse est votée pour "un état détaillé des impositions de cette province durant les années 1847 et 1848 et de leur valeur,

avec le montant des droits sur icelles, en désignant les articles qui paient un droit spécifique de ceux qui paient des droits ad valorem."

L'hon. M. Badgley présente les trois bills suivants:—

Bill pour amender l'acte du Bas-Canada 6 Guil. IV, intitulé: "Acte pour abroger certaines parties d'une ordonnance y mentionnée concernant les personnes à la pratique de la loi ou comme notaires dans cette province;" Deuxième lecture, le 19 courant.

Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "société de discipline de la prison de Montréal;" Deuxième lecture, jeudi prochain.

Bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne du Canada en connexion avec l'église d'Écosse;" Deuxième lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. Fortier, le comité nommé pour faire une enquête sur le système suivi pour la distribution de la "Gazette du Canada," reçoit instruction de faire enquête sur le mode de distribution des statuts provinciaux dans le Bas-Canada.

L'hon. M. Latour présente un bill pour autoriser les habitants résidant et occupant des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du Saguenay, formant la seconde division municipale du comté, à y établir un conseil municipal et pour d'autres objets relatifs à ce comté, jeudi prochain.

M. Sauvageau fait rapport de la résolution suivante, passée en comité mardi dernier, laquelle est approuvée:—

Résolu, Que des subsides soient accordés à sa majesté.

Sur motion de M. Hincks, la chambre décide de délibérer en comité, mardi prochain, sur les subsides accordés à sa majesté.

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Notman de mardi dernier, proposant que la chambre adhère à sa résolution du 21 mars dernier, dans l'affaire M. Vansittart.

Et à six heures, p. m., M. l'Orateur ajourne la séance à demain, à dix heures, A. M., suivant le règlement.

Vendredi 9 février.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des affaires des branches canadiennes de la banque britannique du Nord le 30 dernier.

Dix-sept pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de M. Egan, les pétitions de Joseph Aumon et autres—de LeMesurier, Tristone et Cie., et autres—et de Baxter Bowman et autres, relativement aux obstructions dans la navigation de la rivière des Prairies, sont renvoyées à un comité spécial.

M. Holmes présente un bill pour incorporer les ministres et syndics de l'église St. André, Montréal; seconde lecture, jeudi prochain.

Ainsi, un bill pour prolonger le temps fixé pour l'augmentation du capital de la banque de Montréal; seconde lecture, jeudi, prochain.

M. Lyon fait rapport de la résolution suivante, passée en conseil, hier, laquelle est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient que la moitié des taux de péages actuellement exigibles aux barrières dans le voisinage de Montréal soit payée en passant, et autre moitié en repassant par les dites barrières.

M. W. H. Scott présente alors un bill pour amender les actes et ordonnances relatifs aux chemins à barrières; seconde lecture, jeudi prochain.

La chambre reprend alors les débats ajournés sur la motion de M. Notman, de mardi dernier; que cette chambre adhère à la résolution du 21 mars dernier, dans l'affaire de M. Vansittart.

Sir Allan MacNab propose en amendement d'ajouter les mots suivants à la dite motion: "Mais cette chambre en même temps est d'opinion que cette conduite illégale de la part de John George Vansittart est le fait d'une erreur de jugement."

Et la chambre ayant continué à siéger jusqu'à six heures, p. m., M. l'Orateur déclare la chambre ajournée jusqu'à lundi prochain, à dix heures, A. M.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DÉBATS.

Séance du 23 Janvier.

Réponse au discours du trône.

[Suite.]

M. Guy.—[en français] M. l'Orateur, dans des questions comme celle-ci, il se dégage parfois des nausées qui font lever le cœur. Aussi il n'a fallu rien moins pour vaincre la répugnance que j'avais à adresser cette Chambre. Cette répugnance a été vaincue par un incident qui pourra peut-être paraître minime. Je veux faire allusion au discours de l'honorable membre pour le comté de Richelieu; surtout à cette partie de son discours dans laquelle il lui a plu d'attaquer l'honneur d'un jeune homme de talents et de cœur, [M. Desaulles] dont l'affection touchante pour son oncle dans le malheur, est pour lui et le pays entier un sujet d'éloge. Je n'ai pas en l'habitude d'appuyer l'honorable membre pour le comté de St. Maurice; je ne me leve pas pour le faire ce soir, mais je prends la parole pour revendiquer le droit du parlement et protéger de tout mon pouvoir un membre de cette Chambre qui me paraît presque seul contre les attaques les plus inconvenantes. Toute ma vie parlementaire a été passée à opposer les vues de cet honorable membre. J'ai blâmé la politique qu'il a suivie jusqu'ici; et je lui déclare aujourd'hui encore guerre ouverte; guerre ouverte à la vérité mais guerre générale, franche et loyale.

Je n'ai jamais jusqu'à lui fait l'injure de douter un instant qu'un des membres de sa famille puisse se déshonorer jusqu'au point de commettre la parjure. Tout en exprimant mon respect pour l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada [M. Lafontaine] qui a prononcé ce soir, un discours qui me paraît bien digne d'être admiré, j'espère qu'il me sera permis aussi d'offrir à l'honorable membre pour le comté de Saint-Maurice l'hommage de ma plus sincère sympathie. Il est bien certain que la position dans laquelle il se trouve est le résultat d'un amour qui ne paraît erroné mais honnête, pour son pays. Suivant moi, il se trompe dans les moyens qu'il prend pour parvenir à son but, mais je crois qu'il se trompe honnêtement. Il me semble aussi, que quand même il se tromperait, on ne pourrait pas le prouver par l'accusation que l'on porte contre un membre de sa famille qui n'a rien à faire avec la question.

Je ne puis m'expliquer comment on a pu trouver dans une assertion comme celle qu'on a faite contre un de ses neveux, un moyen de faire voir qu'il se trompe dans ce qu'il pense être de nature à promouvoir le bien de son pays. Pour moi de semblables moyens ne paraissent peu honnêtes chez les hommes surtout qui lui doivent leur existence politique. Je ne puis, malgré l'opposition que je voue à l'honorable membre, m'empêcher d'avoir pour lui toute la sympathie que mérite la position où je le vois dans le moment. Je sais que cette position, toute abandonnée qu'elle paraisse, fera grandir d'avantage, si c'est possible, dans l'opinion de ses compatriotes. Il est conséquent lui au moins dans son tort. Ce tort, pour en venir la question et éviter tous les subterfuges auxquels on a eu recours, contrairement aux usages parlementaires; ce tort, c'est de vouloir donner à la population canadienne une supériorité sur l'autre partie de la population de ce pays. Il veut, comme par le passé, que la population canadienne puisse dominer sur la population d'une autre origine.

Pour moi, je résisterai à cette prétention dans tous les temps à venir, comme j'y ai résisté dans tous les temps passés. Je vois dans cet honorable membre le coryphée du parti qui a toujours voulu cette supériorité, et je ne puis me défendre le respect qu'on doit toujours à celui qui a eu des opinions fortes et conséquentes, et qui les soutient aujourd'hui d'une manière qui lui fera honneur, dans une chambre comme celle-ci, contre l'opinion et malgré ceux qui les professaient autrefois avec lui.

Mais pour en revenir à ce jeune monsieur, qui a été si mal à propos et si incon-

venablement attaqué, ce soir, dans cette enceinte, et qui se trouve être l'accident qui m'a porté à surmonter la répugnance que j'avais à parler sur cette question, je dois dire ce que l'honorable membre pour le comté de St. Maurice aurait pu dire lui-même, mais que je puis dire plus convenablement et mieux que lui, moi qui ne lui dois rien, qui ai toujours été son ennemi politique.

Je sens que l'opposition qu'il m'a toujours faite a été honnête et loyale. Je crois donc ce jeune monsieur aussi incapable de se porter à une pareille bassesse que l'honorable membre pour Richelieu lui-même. C'est tout ce que je me proposais de dire; et j'avoue que tantôt en rentrant dans cette Chambre et croyant y entendre discuter les affaires de l'état, je n'ai pas été peu surpris de voir qu'on y passait son temps à redire des injures sur des sujets qui nous sont tout à fait étrangers.

Il conviendrait peut-être maintenant, M. l'Orateur, que je touche brièvement la question qui agite cette Chambre en ce moment. Je dirai donc que je donne la préférence à la politique de l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada, puis-que cette politique me paraît plus propre à rendre les différentes races du pays.

L'honorable membre pour le comté de St. Maurice paraît avoir oublié que les franco-canadiens ne sont pas seuls dans le pays. Il paraît rêver, il me pardonnera cette expression; il paraît rêver une supériorité pour ses compatriotes, que le cours des événements, la force des choses, empêchera certainement de se réaliser. Ce pays est dans ce moment lié indissolublement au Haut-Canada. S'il ne l'était pas, on ne sait quels malheurs pourraient arriver. Ceux qui ne sont pas liés par un sentiment d'amour aveugle pour leur patrie, ne sauraient fermer les yeux à ce fait accompli. Dans le Bas-Canada un tiers de la population est anglaise. Comment serait-il possible que ces deux races ne fussent pas tôt ou tard, venir en contact les uns avec les autres, rentrer en guerre ouverte et entraîner ainsi sur le pays toutes les misères des guerres civiles? Est-ce en Irlande? Est-ce en Chine, est-ce en aucun pays du monde qu'on ait jamais vu qu'il ait été possible pour des populations différentes de marcher ensemble, jouissant en tout de droits égaux?

Je déclare donc avec le sentiment du plus profond respect pour les canadiens, qu'il est impossible, selon moi, s'ils ne se prêtent pas à cette fusion que l'honorable procureur-général me paraît reconnaître comme nécessaire, des races en Canada, nous puissions jamais y vivre heureux. Au contraire, nous finirions par être livrés à nous-mêmes à des guerres d'extermination. Il faut donc éviter ces distinctions exclusives qui engendrent ces combats inévitables, qui ont eu lieu dans tous les pays où il s'est trouvé rivalité de races, et qu'il est de devoir de toute législature de travailler à éviter. Je répète donc que je vois dans la politique de l'honorable membre qui est procureur-général pour le Bas-Canada, que je vois, dis-je, dans sa politique, une disposition chez lui d'acquiescer aux vues des membres pour le Haut-Canada sur ce sujet. C'est pour cela que je préfère de beaucoup sa politique à celle de l'honorable membre pour le comté de St. Maurice. Je suis prêt à appuyer cette politique avec autant de force que je suis prêt à repousser celle qui veut la supériorité des canadiens. Il est certain qu'il faut maintenant faire apprendre la langue anglaise à tous les canadiens, si on ne veut pas les voir re-tourner en arrière des autres races en Canada.

Tout le monde sent maintenant cette nécessité. Cela est si vrai que les habitants les plus distingués de ce pays envoient leurs enfants recevoir leur éducation dans le pays d'outre-mer. Nous avons tous intention de nous préparer à un état de transition pour devenir partie de l'Union américaine, ou demeurer sujets anglais. Nous ne pouvons éviter l'un et l'autre de ces deux extrêmes. Si nous voulons alors ne pas être en proie aux guerres d'origine et de nationalité, il faut se hâter de faire cette fusion de races immédiatement; si on ne le fait pas le roseau pendant qu'il est flûte, on ne pourra pas plus tard le ployer. Il faut se hâter de faire enseigner l'anglais dans toutes nos maisons d'éducation; cela nous épargnerait la peine de les envoyer